

	CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-25	
	Nature de l'acte : 4.4 - Autres catégories de personnels	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 09 Votants : 10

Le 29/10/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 21/10/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration : FISCHER Julie (procuration à COURTOIS Pascal)

Absente excusée : FISCHER Julie

Secrétaire de séance : DROMARD Jean-Marie

02 – SAISON HIVERNALE 2024/2025 – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Période du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer le déneigement pour la saison hivernale 2024/2025, du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 19.58 €, 39.16 € de 22 heures à 7 heures et 32.63 € pour les dimanches et jours fériés.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 1^{er} novembre 2024 au 31 mars 2025,
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux d'un montant brut de 19.58 €, 39.16 € de 22 heures à 7 heures et 32.63 € pour les dimanches et jours fériés.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

4.4 - Autres catégories de personnels

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 05/11/2024
- Affichée le 05/11/2024
- Certifiée exécutoire le 05/11/2024

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pascal Courtois", written over a faint circular stamp.

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2024-25**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-05T10-53-03.00 (MI256670140)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20241029-DEL2024-25-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : SAISON HIVERNALE 2024-2025 - RECRUTEMENT DE VACATAIRE
- PERIODE DU 1ER NOVEMBRE 2024 AU 31 MARS 2025

Date de décision : 29/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2024-25-contrat de vacataire pour saison hivernale.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/11/24 à 10:53

Par **COURTOIS Pascal**

Transmis

Date 05/11/24 à 10:53

Par **COURTOIS Pascal**

Accusé de réception

Date 05/11/24 à 10:56

